



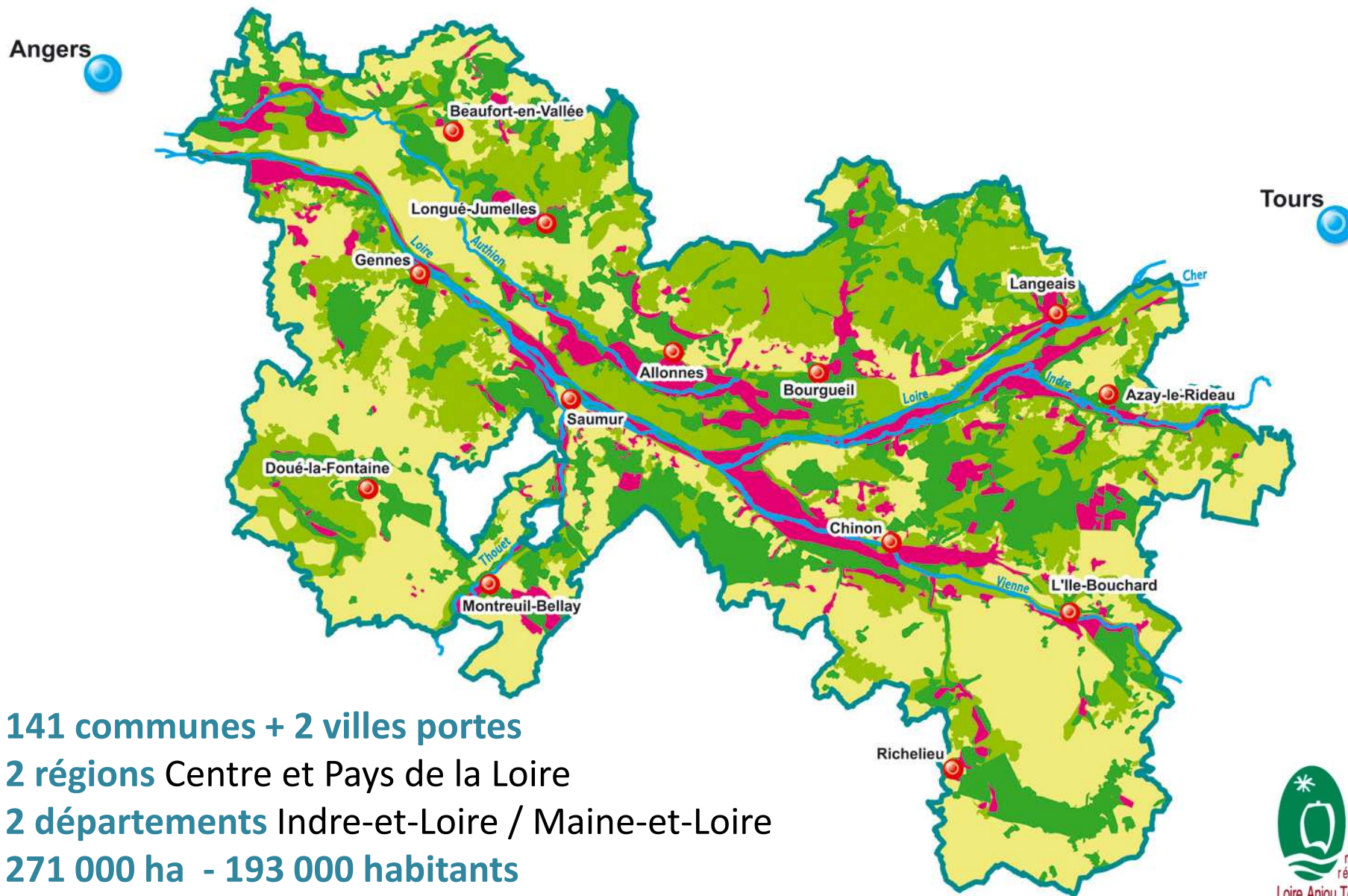
Charte européenne du tourisme durable



Conférence
Mardi 23 octobre 2012



* Le PNR Loire-Anjou-Touraine



141 communes + 2 villes portes
2 régions Centre et Pays de la Loire
2 départements Indre-et-Loire / Maine-et-Loire
271 000 ha - 193 000 habitants

Positionnement stratégique



« Tourisme et loisirs »

Seul PNR sur la Loire + UNESCO

Val de Loire : territoire éminemment touristique

Plus connu pour patrimoine vernaculaire et monumental

= une politique ambitieuse

= une spécialisation « nature/patrimoines »

= une dimension innovante et expérimentale

= une action pédagogique et respectueuse

La charte européenne du tourisme durable

La charte s'inscrit dans les priorités mondiales et européennes exprimées par les recommandations de l'Agenda 21, adoptées lors du sommet de la Terre à Rio en 1992.

Les principes de la Charte :

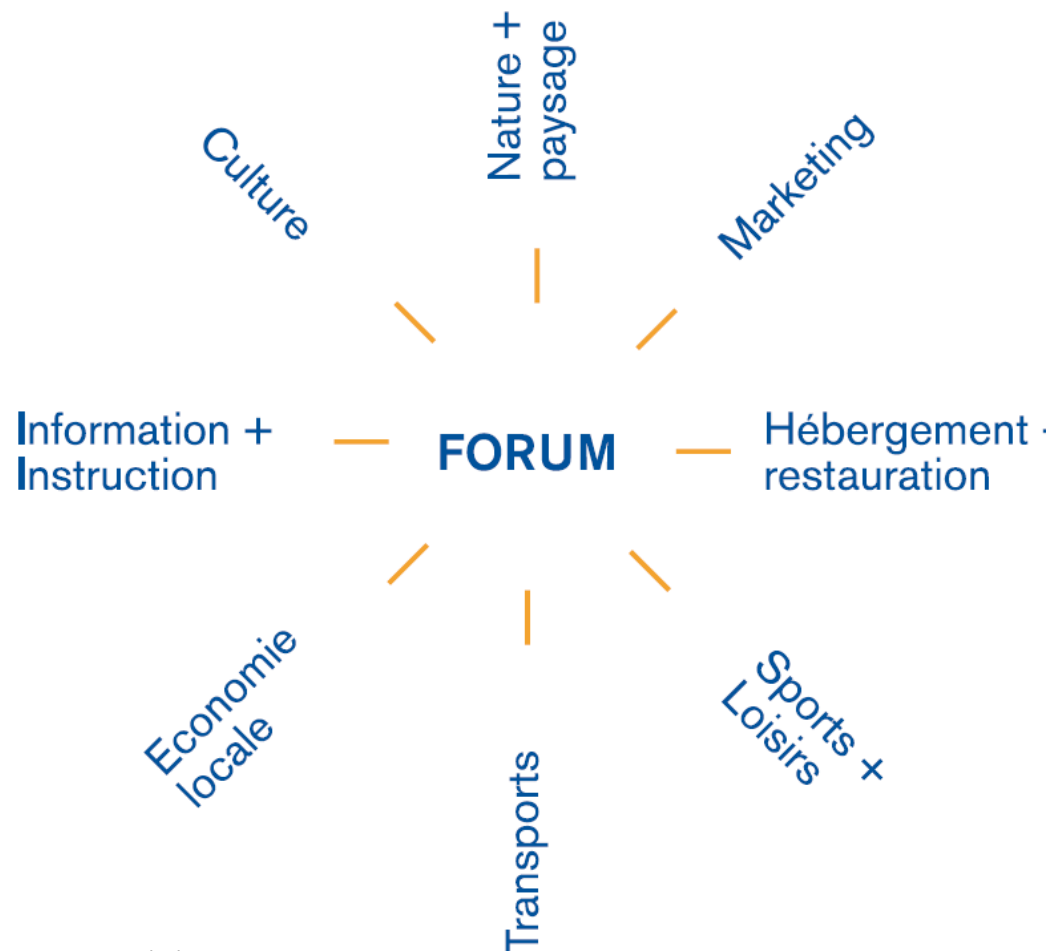
- **Développer un tourisme en accord avec les principes du développement durable**
- **Aider les espaces protégés et leur partenaires à définir leur propre programme de développement touristique durable**
- **Mettre en place une stratégie et un plan d'action sur 5 ans**

3 volets de contractualisation

- **Pour l'espace protégé**
- **Pour les entreprises locales**
- **Pour les organisateurs de séjours**

* La charte européenne du tourisme durable

- **Privilégier le travail de partenariat** (espaces protégés, entreprises participant au développement et la gestion touristique...)



- **S'appuyer sur un élément majeur : la démarche de progrès**

en s'assurant du respect de l'éthique du tourisme durable

Signataires français de la Charte :

13 Parcs naturels régionaux

1 association de 6 Réserves naturelles

3 Parcs naturels nationaux